

**PROJET DE DYNAMISATION DU CENTRE-VILLE – AIDE A L'ACQUISITION DU MOBILIER DE TERRASSE – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION**

**Monsieur**

**expose :**

Par délibération n° 2017-19.06-6 en date du 19 juin 2017, le Conseil Municipal a adopté la création d'un fonds d'aide à l'acquisition du mobilier de terrasse et approuvé le règlement d'attribution. Pour rappel, le montant de la subvention s'élève à 20% du montant HT des travaux cumulés, plafonné à 1000 € par commerce, et limité à une demande par an.

Une demande a été déposée. Conformément au règlement d'attribution de l'aide financière, le projet a fait l'objet d'un accompagnement préalable. Il a également respecté la charte des terrasses, actualisée en mars 2024.

| Nom du demandeur                              | Adresse des travaux | Montant des travaux HT subventionnés | Taux de la subvention municipale                    | Montant de la subvention estimé |
|-----------------------------------------------|---------------------|--------------------------------------|-----------------------------------------------------|---------------------------------|
| EURL Bar les marronniers<br>MME JOBARD Sophie | 16 Rue Clemenceau   | 3 656 €                              | 20% du montant HT des travaux<br>Plafonné à 1 000 € | 731.20 €                        |

Conformément au règlement d'attribution de ces aides financières, si les factures sont inférieures au montant de la dépense retenue pour l'estimation des subventions susmentionnées, le montant de ces dernières sera réduit proportionnellement.

Après avis de la commission compétente, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de la subvention de 731,20 € après présentation des justificatifs à l'EURL Bar les marronniers représenté par Mme JOBARD Sophie.